



ÉTUDES | NOUVELLE-AQUITAINE

DÉCEMBRE 2021 Nº 28

Recensement agricole 2020

64 000 exploitations agricoles en Nouvelle-Aquitaine

En 2020, la Nouvelle-Aquitaine, première région agricole française, compte 64 100 exploitations, soit 23 % de moins qu'en 2010. Les exploitations s'agrandissent et valorisent désormais en moyenne 60 hectares. Les fermes de grande dimension économique sont les seules à voir leur effectif stable. La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée pour les filières d'élevage. Les actifs permanents représentent toujours l'essentiel de l'emploi agricole. La main-d'œuvre familiale a diminué.

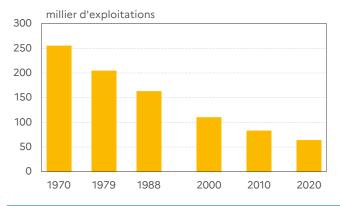
La première région agricole française

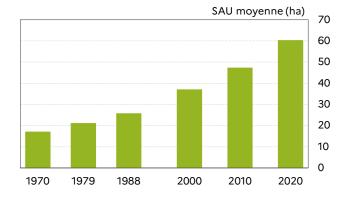
Entre 2010 et 2020, le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit mais à un rythme ralenti par rapport aux deux décennies précédentes : -2,6 % par an entre 2010 et 2020, contre -2,8 % par an entre 2000 et 2010 et -3,2 % par an entre 1988 et 2000. En 2020, 64 100 exploitations agricoles sont établies en Nouvelle-

Aquitaine, soit 19 000 exploitations de moins qu'en 2010. La surface agricole utilisée (SAU) se maintient autour de 3,9 millions d'hectares (tableau 1). Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent. En 2020, une exploitation agricole valorise en moyenne 60 hectares, soit 13 hectares de plus qu'en 2010 et 23 de plus qu'en

2000 (graphique 1). La moitié des exploitations disposent d'une SAU qui n'excède pas 36 hectares tandis qu'un quart en exploitent plus de 89 hectares. La Nouvelle-Aquitaine est toujours la première région agricole française, aussi bien en SAU qu'en nombre d'exploitations (avec l'Occitanie), ou en emplois.

Graphique 1 Moins d'exploitations mais de plus grande tailleÉvolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne





Champ: Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs. Source: Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau 1
Le recensement agricole en quelques chiffres en Nouvelle-Aquitaine

	2010	2020	Évolution 2020/2010	Écart 2020/2010
			;	;
Exploitations	83 100	64 100	- 23 %	
dont à spécialisation végétale	46,0 %	53,0 %		+ 7,0
à spécialisation animale	39,7 %	34,8 %		- 5,0
mixtes (polyculture, polyélevage)	13,7 %	11,5 %		- 2,2
Part des exploitations sous statut individuel	71,4 %	60,2 %		- 11,3
Part des exploitations en agriculture biologique ¹	3,2 %	11,3 %		+ 8,1
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine 2 (%)	30,2 %	35,4 %		+ 5,3
Part des exploitations vendant en circuit court ³	16,7 %	22,5 %		+ 5,7
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	100 100	78 800	- 21 %	
Part des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs ayant 60 ans ou plus	22,9 %	28,4 %		+ 5,6
Part des femmes parmi les chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	28,7 %	27,2 %		- 1,6
Travail agricole (ETP) ⁴	126 900	111 500	- 12 %	
SAU totale (millier d'ha)	3 937	3 870	- 2 %	
dont céréales, oléagineux, protéagineux (%)	42,9 %	42,1 %		- 0,8
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)	42,1 %	42,5 %		+ 0,4
cultures permanentes (%)	6,7 %	7,3 %		+ 0,6
SAU moyenne (ha) ⁵	47	60	+ 28 %	
Cheptel (millier d'UGB)	3 422	3 010	- 12 %	

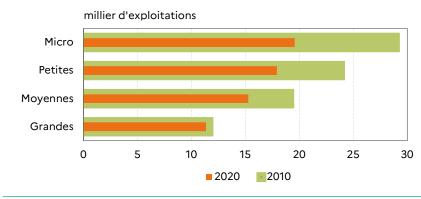
^{1.} Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

Champ: Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs. Source: Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Des exploitations de plus grande taille économique

Entre 2010 et 2020, la production brute standard (PBS, cf. méthodologie) moyenne a augmenté, à l'exception des spécialisations en fruits et en maraîchage ou horticulture. Avec l'agrandissement régulier des structures, les grandes exploitations (plus de 250 000 euros de PBS) occupent désormais un tiers du territoire agricole et représentent la moitié des emplois agricoles de la région. Elles sont les seules dont le nombre est stable en 2020 (-1,6 % en 10 ans) (graphique 2). Elles rassemblent 18 % des exploitations toutes productions confondues et la moitié des exploitations spécialisées en viticulture et en volailles ou porcins. À l'opposé, les microexploitations (moins de 25 000 euros de PBS) représentent une exploitation sur trois mais n'exploitent que 6 % de la SAU. La moitié des exploitations spécialisées en grandes cultures sont des micro-exploitations. Ces fermes sont de petite surface, 13 hectares en moyenne. Les micro-exploitations demeurent fréquentes dans les élevages d'ovins. Trois élevages de bovins viande sur quatre sont des petites ou moyennes exploitations. Les élevages de bovins lait sont principalement de moyenne et de grande dimension économique.

Graphique 2L'effectif des grandes exploitations se maintient
Taille économique ¹ des exploitations en 2010 et 2020



^{1.} Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ: Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs. Source: Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

^{2.} Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

^{3.} Fleurs et plantes exclues en 2010.

^{4.} Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

^{5.} Y compris exploitations sans SAU.

Les élevages en forte diminution

La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée dans les spécialisations d'élevage (-33 %) (graphique 3). La moitié des élevages de bovins lait et le tiers de ceux de volailles et d'ovins ont disparu. Les fermes mixant culture et élevage sont elles aussi moins nombreuses (-35 %). Les exploitations de productions végétales résistent mieux (-11 %) malgré un recul en viticulture (-23 %). En grandes cultures, l'effectif a peu diminué. En horticulture, maraîchage, il augmente. Le nombre d'exploitations spécialisées dans la culture de légumes a presque doublé en 10 ans.

Graphique 3Plus d'une exploitation sur deux est désormais spécialisée en productions végétales

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs. Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Les exploitations par spécialisations agricoles en Nouvelle-Aquitaine

L'agriculture en Nouvelle-Aquitaine est très diversifiée et chaque production a ses spécificités. La viticulture régionale valorise essentiellement sa production au travers de signes officiels de qualité. L'agriculture biologique est plus développée dans les productions de fruits et le maraîchage. Dans cette spécialisation, la commercialisation en circuit court est très répandue.

Les exploitations de bovins lait privilégient des formes sociétaires tandis que les deux tiers des exploitations de grandes cultures et les élevages de bovins viande sont encore sous statut individuel, même si leur part diminue. La part de femmes dirigeant ou codirigeant une exploitation est plus élevée dans les élevages d'ovins, caprins (et autres herbivores) et en aviculture.

Tableau 2Les exploitations agricoles en 2020 par spécialisations

	Grandes cultures	Horticulture, maraîchage	Viticulture	Fruits	Bovins lait	Bovins viande	Bovins mixtes	Ovins, caprins et autres herbivores	Porcins, volailles	Polyculture, polyélevage		
Poids de la spécialisation dans la région, en %												
Exploitations	29	4	16	4	2	15	1	11	5	11		
SAU	32	1	10	2	4	23	2	8	4	15		
ETP 1	15	9	30	5	3	12	1	8	6	11		
Note de lecture : La spécialisation grandes cultures représente 29 % des exploitations de la région et 15 % des ETP.												
Part dans la spécialisation o	onsidérée,	, en %										
Part des exploitations												
sous statut individuel	66	67	45	68	32	65	51	72	41	56		
moyennes et grandes ²	24	37	74	41	78	36	54	24	74	47		
en agriculture biologique ³	8	29	14	31	11	5	6	7	13	14		
sous siqo ⁴	5	6	97	42	30	32	38	30	54	36		
en circuit court	8	76	36	31	15	13	17	23	26	33		
Part des exploitants et coexploitants ⁵												
femmes	27	32	27	30	23	24	26	34	27	24		
de plus de 60 ans	37	22	29	35	15	24	21	25	16	25		
Note de lecture : En grandes cultures, 66 % des exploitations sont sous statut individuel.												

- 1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).
- 2. Dimension économique.
- 3. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).
- 4. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.
- 5. Et associés actifs.

Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs. Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

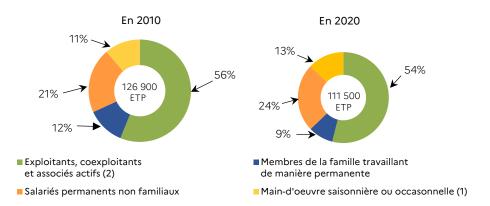
La main-d'œuvre moins familiale

En 2020, l'agriculture emploie 126 300 personnes de manière permanente, à temps plein ou partiel. En incluant l'emploi saisonnier, les exploitations agricoles recourent à 111 500 équivalent-temps-plein (ETP, cf. méthodologie) (-12 % en dix ans). La viticulture représente le plus gros employeur (30 %). La part des exploitants et coexploitants a diminué mais reste prédominante (graphique 4). Ces derniers ont le plus souvent un lien de parenté même si des associations en dehors de la famille deviennent plus fréquentes. La main-d'œuvre permanente est majoritairement recrutée en dehors du cadre familial. L'emploi saisonnier, stable, se concentre sur un nombre d'exploitations plus restreint.

Graphique 4

Recul de la part des exploitants, coexploitants et des membres de la famille dans l'emploi agricole

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles ¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA,Cuma,...).

2. Coexploitants familiaux inclus.

Champ: Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs. Source: Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales :
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (note méthodologique en fichier associé).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.



www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1

Courriel: contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN Directeur de publication : Pierre ETCHESSAHAR Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN

Composition: Sriset

Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2021